

80c. par mois, qu'autrement il se trouverait à verser en dépensant ses \$40 au Canada. Pour épargner ce montant de 80c., nous prions de \$40 par mois une personne dans le besoin que les circonstances obligent à quitter le pays. Voilà, à mon sens, qui n'est guère conforme au but louable de la loi et je suis bien sûr que le ministre étudiera de nouveau cet article et tiendra compte de l'esprit de générosité qui anime toute la mesure.

Qu'il me soit également permis de m'arrêter au titre du projet de loi, même si j'en ai déjà parlé lorsque nous avons étudié le bill. Je soulève de nouveau la question espérant qu'après réflexion, le ministre constatera que proposer une modification du titre ne peut faire grand mal; au contraire, cela peut faire beaucoup de bien. La rose, de quelque nom qu'on la désigne, sent toujours aussi bon; mais dans l'examen d'une mesure comportant des aspects particulièrement délicats, il faut faire bien attention à chaque article, à chaque phrase, y compris le titre. Le ministre a entouré le projet de loi à l'étude d'une atmosphère de respect. Pour rester sur ce plan, je lui fais observer combien répugnent les mots "sécurité de la vieillesse" pour désigner une pension dans le titre même du projet de loi. Le mot "pension" ne comporte rien de désagréable, car nous pouvons parler avec fierté des pensions aux anciens combattants, qui sont une récompense versée à nos braves pour les services distingués qu'ils ont rendus au pays. D'autre part, l'expression "sécurité" ou "pension de vieillesse" semble comporter un sens subtile de philanthropie ou de charité. C'est précisément ce que je voudrais voir disparaître. J'espère que nous pourrons reviser d'une façon générale le projet de loi à mesure que nous l'étudierons. Le ministre conviendra peut-être qu'il serait préférable de le désigner "loi destinée à favoriser les Canadiens âgés." J'espère qu'il proposera une modification en ce sens.

En terminant, monsieur l'Orateur, je voudrais aborder une autre question qui cause de l'inquiétude dans certains milieux. Il y a environ deux semaines, les journaux ont signalé la nomination officielle du premier ambassadeur d'Allemagne au Canada depuis la guerre, ajoutant qu'on établirait ici des services diplomatiques et consulaires complets. Comme je l'ai dit, cette nouvelle suscite beaucoup d'appréhension, car bien des fonctionnaires consulaires allemands, récemment nommés dans divers pays, sont soupçonnés d'être imbus de l'idéologie nazie et totalitaire et d'avoir appartenu à l'ancien parti nazi. Je cite une nouvelle émanant de Washington, en date du 9 novembre 1951, publiée dans le *Canadian Jewish Chronicle*, de Montréal:

Le "nouveau" corps diplomatique allemand se prépare à prendre de l'expansion en ouvrant un nombre considérable de consulats aux États-Unis et dans le monde entier. Bon nombre des futurs représentants ont déjà travaillé avec des antisémites américains afin de disséminer la propagande nazie dans ce pays. En janvier 1951, on comptait, parmi les 252 membres du service diplomatique allemand, un total de 151 qui avaient servi sous Von Ribbentrop et dont 130 étaient membres du parti nazi.

Je recommande donc au Gouvernement d'examiner de bien près les antécédents de ces personnes, et de tous les immigrants au Canada en provenance d'Allemagne. Il faudrait prendre les plus grandes précautions afin de protéger notre pays contre les influences que pourrait exercer la droite fasciste aussi bien que la gauche communiste. Nous ne désirons nullement qu'aucune de ces deux néfastes influences empêche ou gêne l'évolution de notre pays suivant les principes démocratiques qui lui ont permis et lui permettront de prospérer pour en faire une des plus grandes démocraties du monde.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, la Chambre se trouve saisie en ce moment du sous-amendement proposé le 7 novembre par l'honorable député d'Acadia (M. Quelch) demandant une augmentation du chiffre de l'allocation aux anciens combattants au degré de l'augmentation du coût de la vie. J'entends consacrer mes observations à ce sujet et me prononcer aussi énergiquement que possible en faveur de cette proposition. Toutefois, avant de le faire, je me permettrai de dire qu'on peut prendre pour une coïncidence le fait que je me sois levé immédiatement après l'honorable député de Cartier (M. Cresthol). Si en d'autres occasions au cours de la présente session, je croyais qu'il me serait permis de parler de la pension de vieillesse, je ne laisserais certainement pas passer l'occasion. Toutefois, je veux dire que je partage sur bien des points l'avis exprimé par l'honorable député. J'ai été particulièrement heureux de l'entendre demander la suppression de l'évaluation des ressources à 65 ans. J'espère vraiment que nous n'aurons pas trop longtemps à attendre avant que le Parlement prenne cette mesure. Je conviens aussi avec lui que dès qu'une personne a commencé à toucher la pension de vieillesse prévue à notre nouvelle loi, il devrait lui être loisible de continuer à le faire, même si elle juge nécessaire d'aller vivre sous des cieux plus cléments que les nôtres, où les hivers sont un peu trop rigoureux pour quelques-uns de nos vieillards.

Tout en faisant miens les propos de ce genre tenus par le représentant de Cartier, je dois avouer que je ne saurais partager son